

Loi Blanquer : l'inspecteur académique répond aux questions des parents

Les parents d'élèves de Randonnai organisaient une réunion d'information et de débat sur la loi Blanquer, projet de réforme de l'Education nationale. Résumé.

Hauts du Perche. Répondre aux inquiétudes et aux interrogations, débattre et envisager des actions, c'était le but de la réunion d'information organisée mardi 23 avril par des parents d'élèves de Randonnai sur le projet de réforme de l'Education nationale (dite « loi Blanquer »). La réunion s'adressait à tous les parents d'élèves des Hauts du Perche, soit les territoires de Longny et de Tourouvre, mais peu sont venus. Une quinzaine, tout au plus, avait fait le déplacement, et une majorité écrasante de femmes.

Adoptée en février dernier par l'Assemblée nationale, la loi Blanquer passera au Sénat vers mi-mai. Elle mobilise des parents et des enseignants dans toute la France, qui l'accusent notamment de démanteler progressivement l'école publique. Cindy Gosnet, Sabine Chellé et Pamela Lloret-Mayor, initiatrices de la réunion à Randonnai, pointaient également du doigt le manque de communication auprès des parents et des enfants, qui n'ont pas été consultés.

Pour donner des explications, Franck Jalabert, inspecteur de l'Education nationale pour la circonscription de L'Aigle, était présent.

EPSF en ligne de mire

Principal point de questionnement : le regroupement des classes de primaires dans les collèges pour créer un Etablissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPSF). Une mesure qui, selon les critiques, menacerait l'avenir des écoles rurales. « **La création d'un EPSF n'est pas obligatoire et il faut l'accord des parents** », a répété l'inspecteur académique. De plus, un EPSF peut être temporaire, le temps de travaux par exemple.

C'est d'ailleurs ce qui a été proposé à la Communauté de communes des Hauts du Perche : transférer les classes de CM1 et CM2 de Neuilly-sur-Eure au collège de Longny le temps des travaux à l'école. « **La Cdc a pris une décision qui va à l'encontre de ça** », a rappelé Bernard Colin, maire de Prépotin et vice-président en charge du scolaire et du périscolaire. Notamment en aménageant des locaux pour les écoliers de Neuilly et en choisissant de rattacher les futurs 6^e de Tourouvre et Randonnai au collège de Longny.

Avec un EPSF se poserait également la question de la surveillance des plus jeunes qui côtoieraient ainsi régulièrement des adolescents. « **Si les conseils d'écoles valident la création d'un EPSF, il faudra un projet adapté** », assure Franck Jalabert. Il cite en exemple le collège de Passais-la-Conception qui teste le système depuis la rentrée de septembre dernier. « **Les écoliers et collégiens n'ont aucune récréation en commun et ne mangent pas ensemble le temps du midi** ».

Si un EPSF se crée, le conseil d'école serait remplacé par un conseil d'administration. Avec quelle représentativité des parents ? « **Les parents du 1^{er} degré seront représentés de la même manière que dans un conseil d'école** », a assuré l'inspecteur académique. Si l'EPSF n'est pas créé, le conseil d'école resterait tel quel.

Toujours en cas d'EPSF, il n'y aurait plus qu'un grand chef d'établissement. « **Comment seront gérées les écoles de campagnes ?** », se demandent les parents d'élèves de Randonnai. « **Les directeurs d'école ne seront pas supprimés car il faudra toujours une personne dans les écoles pour accueillir les parents** », poursuit Franck Jalabert. La loi pourrait supprimer des tâches administratives pour « **libérer du temps aux directeurs** », ajoute-t-il en réponse à une directrice d'école présente à la réunion qui fustigeait le « **manque de reconnaissance** » de sa fonction.

Enfin, un EPSF pourrait favoriser la communication avec un établissement, ce qui serait une bonne chose selon une enseignante (et mère de famille) présente à la réunion. « **A mon avis, il y aura très peu de créations d'EPSF** », a estimé Franck Jalabert.

Divers

Autre point de mécontentement, l'embauche d'Assistant d'éducation (AED) pour remplacer un enseignant. « **Si la loi passe, ce n'est pas possible**, a assuré l'inspecteur. **Les AED n'ont normalement pas la responsabilité de l'enseignement, un**

enseignant devra toujours surveiller. »

Quant au muselage supposé des enseignant(e) s sur les réseaux sociaux pour « **anticiper toute tentative de rébellion du corps enseignant** » (selon une bande dessinée explicative d'Emma Clit distribuée aux participants), comme l'a souligné Franck Jalabert, depuis une loi de 1983, « **les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions** ».

Enfin, la loi prévoit l'école obligatoire dès 3 ans (contre 6 aujourd'hui), c'est-à-dire dès l'entrée à la maternelle. Quel intérêt y a-t-il alors qu'entre 97 et 99 % des enfants sont déjà scolarisés à cet âge-là ? « **Je n'ai pas la réponse** », avoue l'inspecteur académique.

Raphaël Hudry



Cindy Gosnet, Sabine Chellé et Pamela Lloret-Mayor, initiatrices de la réunion à Randonnai.